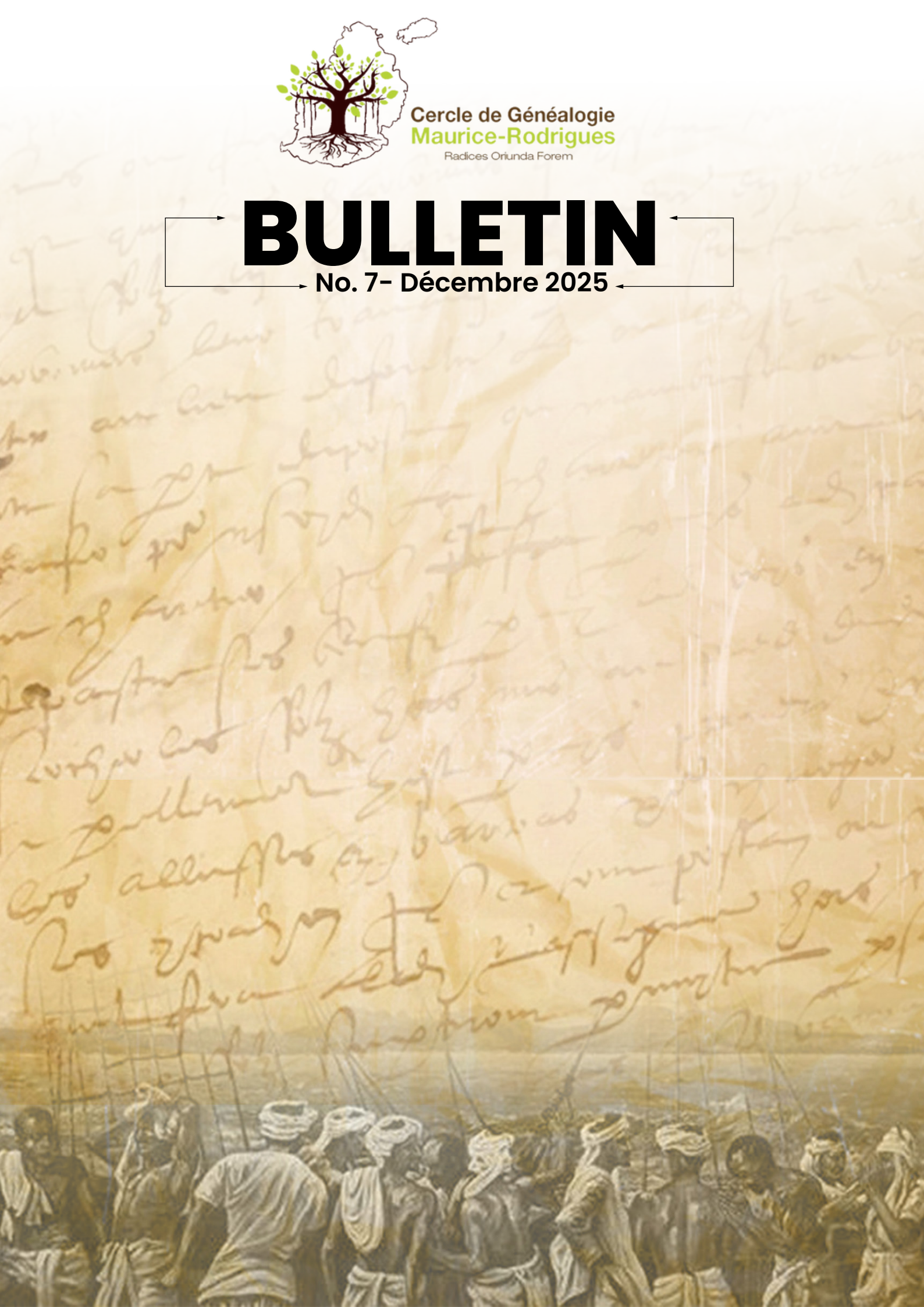
Cercle de Généalogie
Maurice-Rodrigues
Radices Oriunda Forem

BULLETIN

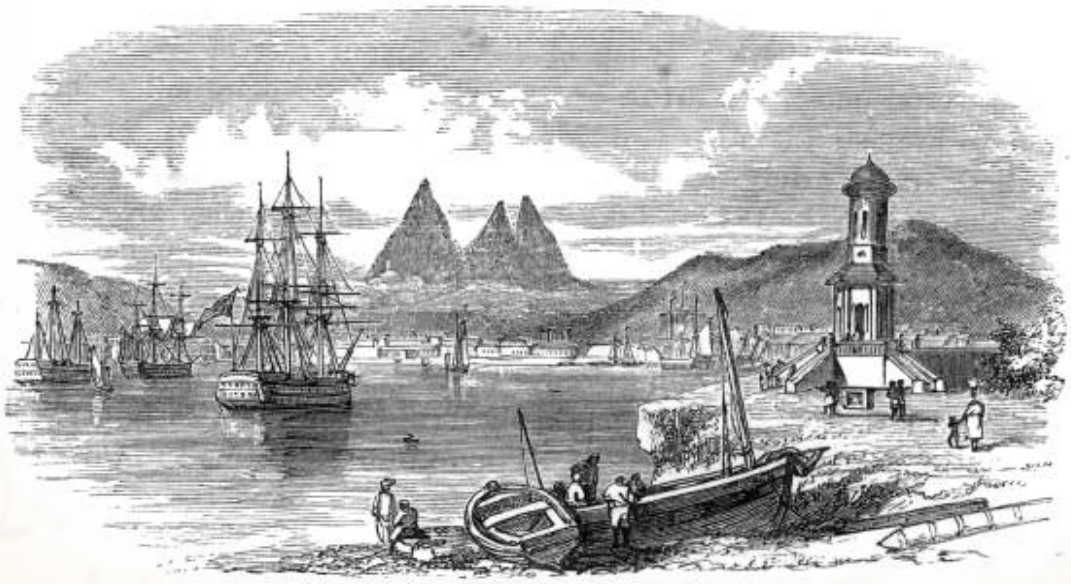
No. 7- Décembre 2025



SOMMAIRE

Pages

- Editorial ---------- ***3***
- Le Cercle Généalogique Maurice - Rodrigues célèbre ses 15ans ---------- ***4-5***
- L'histoire collective de l'île Maurice à travers ma famille par Bernard Maurice ---------- ***6-12***
- À l'origine du Trou Fanfaron : Nicolas Huet, dit Fanfaron Une histoire de lignées métissées par Olivier Mootoosamy ---------- ***13-15***
- 52 arpents de terre : une exploration généalogique des déplacements de ma famille par Guilhem Florigny ---------- ***16-21***



Port Louis, Mauritius.

Cercle de Généalogie Maurice-Rodrigues

EDITORIAL



Chers amis,

De nombreux membres résidents et de la diaspora n'ont pu assister au quinzième anniversaire du CGMR qui a eu lieu en août dernier au collège St Esprit de Rivière-Noire.

Nous avons préparé ce bulletin spécial pour partager avec le plus grand nombre cet évènement mémorable de la vie de notre association, ce bulletin clôture l'année 2025.

Un grand merci à Olivier Mootoosamy pour l'édition de ce bulletin, Guilhem Florigny, Bernard Maurice et Olivier Mootoosamy dont les présentations ont illustré cette commémoration.

Un merci particulier à Nicolas Couronne, manager du collège et à son équipe pour leur accueil et leur aide qui ont fait de cette commémoration une réussite.

Je profite de cette occasion pour souhaiter au nom du comité exécutif une très belle année 2026 à vous et vos familles.

Henri Medan

Président

EVENEMENT

Le Cercle Généalogique Maurice - Rodrigues célèbre ses 15ans



CGMR : un soutien précieux pour la généalogie

Au-delà des archives et des registres, la généalogie est une véritable exploration de soi. Chaque découverte, chaque acte transcrit ou chaque arbre reconstitué permet au chercheur de mieux comprendre ses racines, de relier les histoires familiales et de saisir la richesse du patrimoine mauricien. Pour les membres du CGMR, ces recherches ne sont pas seulement un travail archivistique : elles sont le fil qui relie le passé au présent, et donnent un sens à l'histoire de chaque famille.

Le Cercle Généalogique Maurice-Rodrigues (CGMR) a franchi une étape importante samedi 9 août en célébrant ses 15 ans d'existence au collège St Esprit de Rivière Noire. Une quarantaine de membres et passionnés de généalogie ont répondu présents à l'invitation, témoignant de l'intérêt croissant pour l'histoire des familles mauriciennes et de la diaspora.

Fondé il y a quinze ans, le CGMR rassemble aujourd'hui 127 membres actifs, tous animés par la volonté de préserver et de partager le patrimoine généalogique de l'île Maurice. À cette occasion, le président de l'association a dressé un bilan des réalisations des bénévoles, mettant en lumière l'ampleur et la rigueur de leur travail.

Depuis sa création, le CGMR a entrepris de numériser de nombreux documents d'archives, après avoir obtenu les autorisations nécessaires auprès des institutions compétentes. Parmi ces documents figurent des registres paroissiaux et d'état civil conservés aux Archives Nationales, des index d'état civil, ainsi que les registres du diocèse catholique, de l'Église anglicane et de l'Église presbytérienne. Chaque acte est transcrit avec soin, et les résultats de ces travaux sont mis en ligne sur le site internet de l'association.

Aujourd'hui, la base de données du CGMR contient plus de 600 000 entrées, offrant un outil précieux pour les recherches généalogiques des Mauriciens et de la diaspora. Il est à noter que cette base de données ne comporte pas de copies photographiques des actes originaux : seules les informations extraites des actes sont accessibles en ligne. Pour obtenir les documents originaux, les internautes sont invités à en faire la demande auprès des autorités compétentes.

EVENEMENT

Le Cercle Généalogique Maurice - Rodrigues célèbre ses 15ans





L'après-midi a été ponctué de trois présentations de grande qualité, illustrant différentes approches de la généalogie et de l'histoire familiale. La première, intitulée "52 arpents de terre", a été présentée par Guihem Florigny. Elle explore les déplacements de sa famille à travers le territoire mauricien, offrant une lecture personnelle mais également instructive des migrations internes au sein de l'île.

La deuxième présentation, "À l'origine du Trou Fanfaron : Nicolas Huet, dit Fanfaron – Une histoire de lignées métissées", par Olivier Mootoosamy, a captivé l'audience en retraçant les histoires de familles aux origines métissées. Cette intervention a permis de mettre en lumière la richesse et la complexité des liens familiaux à l'île Maurice, tout en soulignant l'importance de la généalogie pour comprendre l'histoire sociale et culturelle de l'île.

Enfin, Bernard Maurice a livré une intervention intitulée "L'histoire collective de l'île Maurice à travers ma famille", qui a su toucher les participants par son approche intimiste et documentée. Son récit a permis d'illustrer comment l'histoire d'une famille peut refléter plus largement les évolutions de la société mauricienne, et comment le métissage et la mémoire familiale constituent un patrimoine vivant à préserver.

Tout au long de la journée, des posters à caractère généalogique ont été exposés dans la salle, enrichissant l'événement et offrant aux participants la possibilité de découvrir visuellement des arbres généalogiques et des exemples concrets de recherches archivistiques.

La célébration s'est poursuivie par un repas convivial dans le hall du collège, où les échanges entre anciens et nouveaux membres ont été nombreux. Ces moments de partage ont permis de renforcer les liens au sein de la communauté, d'échanger des conseils pratiques, et de raconter les expériences vécues lors de recherches généalogiques parfois longues et minutieuses.

En fêtant ses 15 ans, le CGMR confirme non seulement son rôle d'archiviste et de passeur de mémoire, mais aussi celui de facilitateur d'échanges entre passionnés de généalogie. L'association continue ainsi de valoriser le patrimoine familial mauricien, tout en encourageant la découverte et la transmission des histoires individuelles au sein de la société.

Pour les membres du CGMR et les amateurs de généalogie, cet anniversaire a été l'occasion de célébrer quinze années d'engagement, de partage et de transmission du savoir, et de réaffirmer l'importance de préserver la mémoire des familles mauriciennes pour les générations futures.

Le website du CGMR: https://genealogie.mu/

BIOGRAPHIE

L'histoire collective de l'île Maurice à travers ma famille

par Bernard Maurice



Bernard Maurice

Jeudi 22 mai, lors du lancement du livre de Bertrand Fauvette, l'émotion était palpable pour ceux et celles qui étaient présents. En écoutant son récit familial, tissé de liens inattendus entre maîtres et esclaves, j'ai été replongé dans ma propre histoire, profondément ancrée dans le métissage mauricien. Ses mots faisaient écho à des souvenirs, à des histoires familiales, à des noms parfois oubliés. Ce soir-là, quelque chose s'est réveillé en moi : le désir, ou peut-être le devoir, de prendre la parole à mon tour.
Quand nous faisons un retour aux sources et que notre histoire familiale résonne avec la mémoire collective, c'est tout un pan du passé de l'île Maurice qui s'éclaire autrement.
Moi aussi, je porte une histoire tissée de silences et de transmissions, d'amours interdites et de naissances libératrices. Une histoire mauricienne, profondément. Je ne suis pas historien, je suis un témoin. Et ce que je souhaite partager avec vous aujourd'hui, ce n'est pas une généalogie figée, c'est une mémoire vivante. Celle d'une famille à l'image de tant d'autres : née de la rencontre entre les peuples, façonnée par l'esclavage, la résistance et l'amour.*

Une mémoire vivante du métissage Mauricien

Comme tant d'autres sur cette île aux mille racines, ma famille porte l'héritage d'un brassage unique entre les trois grands continents. Nos ancêtres, venus d'Afrique, d'Asie et d'Europe, se sont enracinés dans ce petit territoire de l'océan Indien, apportant avec eux leurs cultures, leurs douleurs, leurs espoirs.
Plusieurs de mes aïeux, du côté maternel comme paternel, furent réduits en esclavage avant d'être affranchis. Et dans cette multitude de trajectoires, trois histoires se sont imposées à moi comme symboles du métissage mauricien.

Mon histoire familiale : entre silences et transmissions

Dans les replis de mon arbre généalogique… trois figures ancestrales reviennent :

1. Philippe Ducasse et Gertrude
 Chirurgien français vivant à Rivière-Noire, attaché à Gertrude, née esclave à Bourbon puis affranchie. Union durable et fondatrice.
2. Jean Mélotte et Marie Jeanne
 Sculpteur belge et une femme indienne esclave.
 Leurs enfants portèrent les prénoms : *Chouchou, Bijou, Bien Aimé*, témoins d'un lien filial affirmé.
3. Paul Lafond et Mélanie
 Un Français et une femme indienne esclave. Plusieurs enfants reconnus et affranchis.



Cette image est une miniature peinte représentant un homme vêtu d'un costume du XVIIIe ou du début du XIXe siècle — possiblement un uniforme officiel ou militaire, ce qui correspond à l'époque et au statut social du Dr Philippe Ducasse, chirurgien français. Le style vestimentaire, notamment le col haut et les détails des boutons, est typique de ce qui se portait à l'époque napoléonienne ou légèrement antérieure

La grande Histoire à travers la petite

Ce que racontent mes ancêtres, c'est aussi ce que vivent de nombreuses familles mauriciennes. Car le métissage n'est pas une exception : c'est une composante essentielle de notre histoire collective. Il fut longtemps caché, parfois honteux, souvent nié. Mais il a toujours existé.
Sous l'esclavage, des liens se sont tissés entre maîtres et esclaves, dans des contextes très variés : de la violence à l'affection sincère, du viol au véritable attachement. Les enfants nés de ces unions portaient la trace de ces tensions, mais aussi d'un espoir : celui de pouvoir être affranchis, parfois instruits, parfois reconnus.
Ces histoires individuelles permettent de mieux comprendre la société coloniale d'alors : cloisonnée en apparence, mais traversée de liens invisibles. Derrière les registres paroissiaux et les actes notariés, il y avait des hommes et des femmes qui transgressaient les barrières sociales, raciales, juridiques.

BIOGRAPHIE

L'histoire collective de l'île Maurice à travers ma famille

SUITE

Ce que cela signifie aujourd'hui

En racontant mon histoire, je ne cherche ni à l'idéaliser, ni à la juger. Je cherche à la regarder en face, avec lucidité et émotion. Car elle dit quelque chose de notre présent.
Être mauricien aujourd'hui, c'est assumer un héritage complexe. C'est accepter que notre identité n'est pas homogène, ni linéaire. C'est reconnaître que l'amour, la douleur, la résistance et la transmission ont construit nos familles.
Longtemps, ces histoires ont été tues. Les enfants métis étaient relégués à la marge, leurs mères effacées des récits. Mais aujourd'hui, nous avons la responsabilité de nommer, de transmettre, de réparer par la parole.
À l'heure où l'on parle de vivre-ensemble, de réconciliation, de mémoire partagée, je crois que ces récits ont un rôle à jouer. Ils nous rappellent que la diversité mauricienne n'est pas un slogan : c'est un vécu profond, parfois douloureux, mais aussi porteur d'espoir.
Je suis fier de mes ancêtres. Fier de ces femmes esclaves qui ont élevé leurs enfants avec dignité, souvent seules, dans un monde qui ne les reconnaissait pas. Fier de ces hommes qui, malgré les contraintes sociales, ont assumé leurs amours et transmis quelque chose à leurs descendants.
Ces couples, unis sans doute par l'amour, laissèrent une descendance métisse enracinée dans l'île et au-delà des mers. Certains de leurs descendants connurent des trajectoires brillantes, illustrant une ascension remarquable née d'un passé douloureux.
C'est cette fierté que je veux partager aujourd'hui à travers quelques exemples qui suivent, des histoires coloniales d'oubli, d'attachement et de transmission.

LA FAMILLE DUCASSE

Philippe Ducasse naquit à Longwy, en Meurthe-et-Moselle, le 2 juillet 1749. Il était le fils de Pierre Ducasse, chirurgien-major de l'Hôpital Royal de Longwy, et de Marie Tavalor. Chirurgien-major de la place forte, il embarqua en 1768 à bord du vaisseau La Normande en direction de l'Île de France (aujourd'hui Maurice), jeune colonie française de l'océan Indien, et s'établit dans la région des Plaines Saint Pierre dans le district de Rivière-Noire.
Propriétaire d'une habitation de 142 arpents dans ce district, dont 60 cultivés en manioc, patates, coton ou café, le Dr Ducasse possédait 14 esclaves selon le recensement de 1788. Il exerçait aussi comme juré maître en chirurgie au siège royal et siégeait au conseil municipal en tant qu'agent national.
Après la conquête britannique, il prêta serment d'allégeance le 29 décembre 1810 et continua à vivre à Tamarin jusqu'à sa mort le 14 avril 1816. Il fut inhumé dans une grotte sur sa propriété, connue sous le nom des Trois Cavernes — lieu de banquets devenu sa sépulture, mentionné par Matthew Flinders et le baron d'Unienville.

Parmi les enfants du Dr Ducasse et de sa compagne Gertrude, esclave affranchie, citons :

• **Charles Ducasse**, greffier du tribunal de paix du canton de Rivière-Noire, époux de Marie Jeanne Pitt. Leur fille Charlotte Polymnie épousa le photographe et peintre Alfred Richard et leur fils Charles Roséli épousa Laurette Chazal, une affranchie. Ils furent les grands-parents maternels de Louis Victor Ducasse, Maire de Port-Louis.

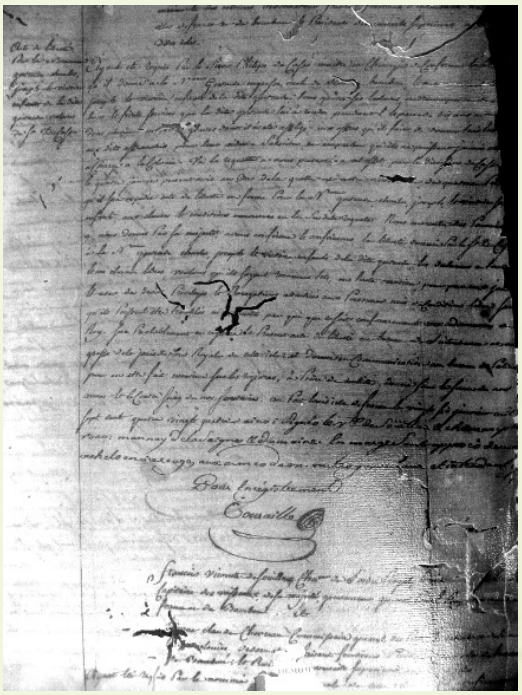
• **Joseph**, commerçant à Madagascar, époux d'Aimée Eugénie Serret.

• **Pierre,** cultivateur, marié à Jeanne Eulalie Glaude.

• **Jean-Baptiste,** époux d'Amélie Cauvet.

• **Françoise Victoire**, compagne du colon Jean Marie Frichot, qui décéda sur son habitation.

• **Philippe,** officier de marine, époux de Virginie Lambert. Leur fils Léonidas épousa sa cousine Lise Ducasse et furent les parents de Louis Victor Ducasse, qui fut avoué puis Maire de Port-Louis.



Acte de liberté ou d'affranchissement des enfants Ducasse

** Conférence donnée à l'occasion du 15e anniversaire du Cercle de Généalogie de Maurice-Rodrigues*

BIOGRAPHIE

L'histoire collective de l'île Maurice à travers ma famille

SUITE

LA FAMILLE DUCASSE (SUITE)



Ce portrait de Françoise Victoire Ducasse, née esclave vers 1790, témoigne de la dignité sereine d'une femme née aux portes de la liberté et incarnant l'héritage méconnu des femmes de couleur ayant traversé la période de la servitude coloniale jusqu'à une société post-émancipation.
Il s'agit d'une image rare et inestimable qui revêt une valeur historique exceptionnelle, surtout compte tenu du contexte social. La photo fut prise à l'île Maurice, probablement entre 1840 et 1850, comme l'indique le cachet du studio « S. Moco – Île Maurice », et représente une Françoise Victoire vieillissante, sereine, digne et posée, vêtue d'un habit sombre et formel. Elle n'est pas seulement la fille de deux mondes, mais aussi une mère, une compagne et une survivante, ayant vécu assez longtemps pour être photographiée dans un médium auquel sa propre mère n'a jamais eu accès.

Parmi les petits-enfants du Dr Ducasse :
Gal Léonidas Ducasse, père du futur maire de Port-Louis



Le petit-fils du Dr Ducasse et de Gertrude, Gal Léonidas, est né en 1831 et décédé en 1892.
Photographié vers 1880, il incarne la troisième génération de cette famille métisse, issu de Philippe Ducasse fils, officier de marine, et de Virginie Lambert.
Sa tenue et son port traduisent l'émergence d'une élite créole de couleur instruite dans l'île Maurice post-esclavagiste.

Parmi les arrière-petits-enfants du Dr Ducasse



Louis Victor Ducasse (1854-1919), maire de Port-Louis en 1914



Jean Victor Ducasse, maire et avoué et fils de Louis Victor Ducasse

Louis Victor Ducasse, né en 1854, fils de Gal Léonidas Ducasse et de Lise Ducasse.
Après ses études au Collège Royal, il fut reçu avoué.
Membre de la loge La Triple Espérance et spiritualiste convaincu, Victor Ducasse collabora dans Le Journal de l'Île Maurice sous le pseudonyme Jacques Tolérant.
Ses articles furent édités en 1893 par la Société Spirite de Paris sous le titre "Le Spiritualisme et l'Eglise".
Ducasse fut conseiller municipal en 1910, puis élu maire de Port-Louis en 1914.

LA FAMILLE MÉLOTTE

Jean Mélotte, sculpteur belge, et sa compagne Marie Jeanne, esclave indienne

Un autre pan de mon ascendance métisse me conduit vers Jean Mélotte, un artiste sculpteur né à Liège, en Belgique, en 1746, et émigré à l'Isle de France en 1769. Il s'établit à Port-Louis avec une femme indienne prénommée Marie Jeanne, alors esclave.
La tradition familiale véhiculait une ascendance indienne de sang princier.
Cette histoire avait bercé mon adolescence jusqu'au jour où je découvris que tout cela n'était que fierté familiale pour ne pas avouer le métissage qui coulait dans nos veines.
D'autres familles métisses mauriciennes racontaient à leurs enfants la même histoire.
Jean Mélotte s'était établi dans cette région de la capitale qu'on appelait Le Camp Malabar, lieu où résidaient un grand nombre de familles indo-chrétiennes de Pondichéry arrivées comme artisans sous l'administration du gouverneur français Mahé de La Bourdonnais.
Plusieurs enfants étaient nés de ce colon belge et de sa compagne esclave Marie Jeanne.
Mais trois d'entre eux retiennent notre attention : Chouchou, Bijou et Bien Aimé.

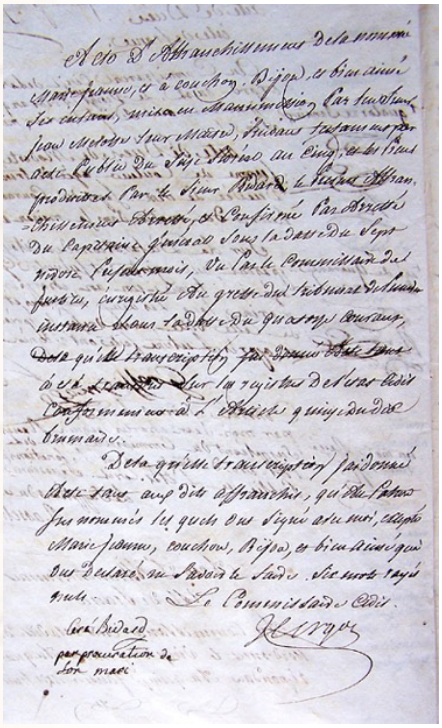
BIOGRAPHIE

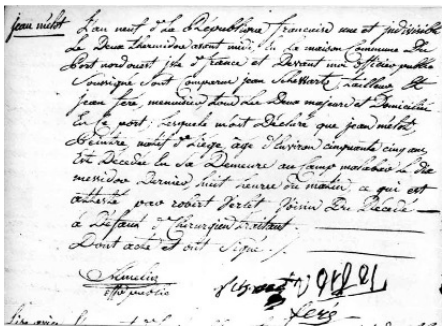
L'histoire collective de l'île Maurice à travers ma famille

SUITE

LA FAMILLE MÉLOTTE (SUITE)

Des surnoms tendres devenus prénoms officiels, sans doute donnés par un père blanc à ses enfants métis, nés d'un amour réel.
Ces prénoms, que l'on pourrait croire anecdotiques, reflètent en réalité :
une affection,
un lien filial assumé, dans un monde encore profondément hiérarchisé.
Là encore, les enfants furent affranchis, reconnus, et laissèrent leur empreinte dans la société mauricienne.





Acte d'affranchissement de Marie Jeanne et ses enfants Chouchou, Bijou et Bien aimé



Parmi les enfants de Jean Mélotte et de sa compagne Marie Jeanne, esclave affranchie, citons :

Jeanne Françoise Mélotte, dite Chouchou, née en 1778 et décédée le 10 août 1817 au quartier des Pamplemousses. Elle avait épousé le 24 mars 1804 un métis, Jean Baptiste Grancourt, Maître d'hôtel de la Préfecture sous le Gouverneur Decaen, géreur sur l'établissement de Mon-Plaisir et sacristain de l'église de Saint-François d'Assise des Pamplemousses. Son père naturel était Jean Baptiste Patot de Grandcourt, ingénieur géographe de l'Isle de France et sa mère, une esclave indienne affranchie. La descendance Mélotte / Grancourt a fourni entre autres au pays une religieuse du Bon et Perpétuel secours, un écrivain et bibliothécaire de la municipalité de Port-Louis, un conseiller municipal, un maire, des avocats, des ingénieurs maritimes ainsi que des médecins et autres avocats en France.

Henriette Mélotte, dite Bijou, née vers 1780 et décédée après 1833. Elle avait épousé avant 1833 Jean Bandia, indien. Ils résidaient au Bois-Rouge au quartier des Pamplemousses et laissèrent une postérité. Cette famille fut longtemps méconnue. Le contact ne fut rétabli avec les autres branches que tout récemment. Parmi leurs descendants se trouvent la famille Léon qui est connue aujourd'hui pour sa fabrique : Léon, L'artisan savonnier.

Jean Mélotte, dit Bien Aimé, Charpentier civil, né en 1792 et décédé le 22 avril 1844 au quartier des Pamplemousses. Il avait épousé le 18 octobre 1832 aux Pamplemousses Marie Louise Casse, métisse et fille du médecin français Gérard Casse et d'une esclave affranchie, Marie Thérèse Palimoutou. Il fit un second mariage le 15 novembre 1837 avec Marie Jeanne Ker, une métisse également. Parmi les descendants de cette branche de Mélotte, nous comptons un dentiste ayant exercé en France, un des premiers immigrants mauriciens en Australie en 1853 ayant laissé une grande descendance dans ce pays, des artistes peintres, et d'autres notables encore.

Jean-Baptiste Mélotte, Maître cordonnier, né en 1797 et décédé au quartier des Pamplemousses le 17 septembre 1832. Il avait épousé Angélique Le Comte, fille d'une métisse, Gertrude Bart, et d'un colon français, Monsieur Le Comte. Leur descendance a fourni un conseiller municipal, un avocat et maire de Port-Louis, un chef de gare, des commerçants, des ingénieurs maritimes, des médecins et d'autres avocats en France.

BIOGRAPHIE

L'histoire collective de l'île Maurice à travers ma famille

SUITE

La descendance métisse



Léocadie Mélotte (1841-1922), fi lle de Jean Mélotte, dit Bien Aimé, et de Marie Louise Casse et petite-fille de Jean Mélotte et de Marie Jeanne, esclave affranchie



Eleonore Mélotte (1837-ap1900), fille de Jean Mélotte, dit Bien Aimé, et de Marie Jeanne Ker et petite-fille de Jean Mélotte et de Marie Jeanne, esclave affranchie

Le premier membre de la famille à émigrer pour l'Australie en 1853



Jean Valmont Mélotte (1830-1920), fils de Jean Mélotte, dit Bien Aimé, et de Marie Louise Casse et petit-fils de Jean Mélotte le peintre et de Marie Jeanne, esclave indienne

Les deux frères Mélotte notables de l'île Maurice



Joseph Désèze Mélotte (1856-1919), Conseiller municipal



Jean Baptiste Darcet Mélotte (1873-1915), avocat et maire de Port-Louis





Robert Mélotte (1844-1906), hommed'affaires, arrière petit-fils de Jean Mélotte et de Marie Jeanne esclave. Ci-dessous, son fils Raphael Mélotte, dentiste à Paris





Jean Valmont Mélotte s'embarqua en 1853 sur le« Victoria » pour l'Australie et fonda une nombreuse famille

BIOGRAPHIE

L'histoire collective de l'île Maurice à travers ma famille

SUITE

LA FAMILLE LAFOND

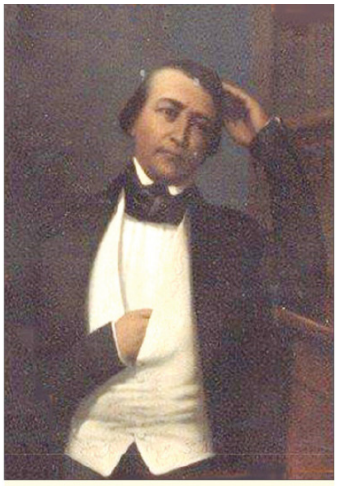
L'histoire de la famille Lafond est intimement liée aux familles Pellereau et Basset et à la naissance de l'élite métisse de la société coloniale de l'île ayant brillé dans plusieurs sphères de l'administration.
Paul Lafond était le fils de Jean-Paul Lafond et de Thérèse (Catherine) Thomieux. Né vers 1744 à Morlaàs dans le département des Pyrénées-Atlantiques, il émigra pour l'Isle de France vers la fin du 18e siècle et décéda le 19 septembre 1800 au Port de la Fraternité ; nom donné à Port-Louis pendant la période napoléonienne. D'une liaison avec Mélanie, née en Inde en 1771 et esclave et couturière à Maurice, décédée le 15 juin 1839 à Port-Louis, Paul Lafond laissa plusieurs enfants qui furent eux aussi affranchis et reconnus, ce qui n'était pas une évidence à l'époque. Parmi, Rose Lafond qui fournira la lignée mauricienne des Lafond, Marie, l'épouse du Rochelais Simon Jérémie Basset et Elie Lafond, l'ancêtre des familles Pellereau et Lafond de France. Cette reconnaissance des enfants Lafond, issus d'un père blanc et d'une mère esclave, est un acte fort, une volonté de donner un nom, une légitimité, une place dans la société à ceux qui en étaient exclus. L'acte d'affranchissement et le testament le prouvent aussi :

" Par devant les notaires publics de l'ile de France soussignés, fut présent le citoyen Paul LAFOND demeurant en le Port du Nord-Ouest de la dite Ile, lequel a dit qu'ayant voulu procurer la liberté à la nommée MELANIE "Indienne Télinga" son esclave, il a fait annoncer pendant quatre décades consécutives sur les papiers publics de cette colonie son affranchissement et qu'il s'est trouvé aucune opposition à son acte de liberté ainsi qu'en fait foi le certificat du substitut de l'agent national auprès du Directoire en date de 7 Messidor dernier (25 juin 1796), qu'il a de plus satisfait aux droits de la commune suivant quittance du trésorier en date du même jour. En conséquence pour l'entier accomplissement de son interlocuteur, il déclare affranchir et rendre libre la dite MELANIE, veut qu'elle jouisse de sa personne et biens comme peut le faire tout individu libre et pour que la dite MELANIE ne soit pas dans ce cas d'être à charge à la colonie, le dit citoyen LAFOND lui fait par la présente donation entre vifs pure et simple et irrévocable, de la somme de trois milles Livres-monnaie de cette Isle, laquelle somme elle promet et s'engage de lui payer à l'époque de sa majorité, obligeant, soumettant, affectant et hypothéquant à la sureté du dit paiement tous les biens meubles et immeubles présents et à venir et jusqu'à la dite époque il s'oblige de lui fournir tout ce qui lui sera nécessaire pour sa subsistance et entretenir ce qui en l'absence de ladite MELANIE et attendu sa minorité, a été en tant que de besoin accepté pour elle par les dits notaires soussignés. Dont acte fait et passé en Brevet à la réquisition du dit LAFOND au Port Ouest Isle Maurice,
en l'étude le 16 Thermidor an quatrième de la
République Française une et indivisible (3 août 1796) après midy et a ledit LAFOND signé avec lesdits notaires; "



Belle sépulture de Mélanie, esclave affranchie née dans l'Inde

En marge est écrit sceller les dits jours et an, signé LAFOND; BRUN, et DELISLE notaires. Enregistré par moi secrétaire soussigné au désir de l'arrêté du Directoire en date du 4 Fructidor an Quatre de la République Française (12 août 1796) Remis le dit acte au citoyen Paul LAFOND le 21 Fructidor an quatrième (7 septembre 1796).



Elie Lafond (1801-1852) métis brillant né d'un père blanc Paul Lafond et d'une mère esclave Mélanie indienne affranchie (Peinture chez son descendant Jacques Pellereau en France



Mme Elie Lafond née Louise Marthe François (1808-1871), métisse réunionnaise

BIOGRAPHIE

L'histoire collective de l'île Maurice à travers ma famille

SUITE

LA FAMILLE LAFOND SUITE

Extrait du testament de Paul Lafond

Déclare le dit Jean LAFOND qu'avant son décès et dans l'intention de reconnaitre les bons services; peines et soins que lui a constamment prodiqués la nomée MELANIE indienne Telinga, son affranchie, notamment depuis sa maladie grave de laquelle il est attaqué, il lui donne et lègue l'usufruit du produit de la tutelle des biens qui se trouveront lui être dus et appartenir en cette colonie..... pour qu'elle en jouisse jusqu'à l'âge de la majorité ou de l'établissement par mariage des nomées Marie et Rose ses enfants qu'il déclare instituer pour ses légataires universelles..... voulant qu'aux dites époques ce dit usufruit soit réuni à icelle propriété en leur faveur et la dite MELANIE leur mère.....

Elie Lafond émigra à La Réunion en 1824. Il habitait rue de La Bourdonnais. Sa première fille Louise Eline naquit au courant de la même année.

Au recensement de 1830, il habitait rue Saint Joseph. A son décès en 1882, Il habitait rue Amiral Lacaze, à Saint-Denis

Il fit son service militaire dans la Milice à l'île de La Réunion;

Il fut voltigeur dans la Milice de Saint-Denis le 30 juin 1824

Caporal "" "" le 26 octobre 1824;

Sergent fourrier "" "" le 20 mars 1834

Sergent Major "" "" le 20 octobre 1840

Sous lieutenant " " "" le 26 avril 1843 jusqu'au 27 octobre 1848.

Il aura été militaire durant 24 ans, 4 mois et 19 jours.

En décembre 1834, il était conseiller municipal, à St. Denis de la Réunion. Réélu jusqu'en 1848.

Puis a été conseiller privé du Maire de Saint Denis; Ile de la Réunion.

Maire adjoint le 11 janvier 1849

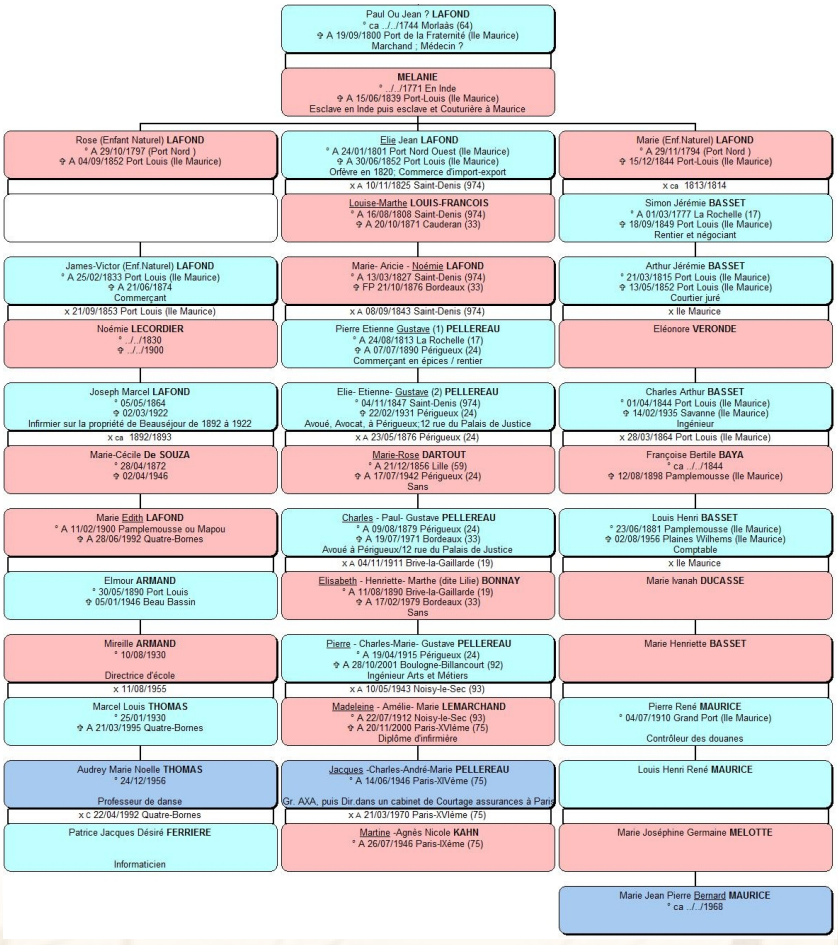
Membre du Conseil des Fabriques le 20 mars 1850

Membre de la Chambre de Commerce le 15 avril 1850

Membre du bureau de Bienfaisance et trésorier le 28 octobre 1851

Après son premier mariage en 1823 avec Thélésie Maurice qui lui avait donné une fille Louise Eline, il épousa le 10 novembre 1825 Louise Marthe LOUIS FRANCOIS, déclarée "noire libre " dans l'acte d'affranchissement de sa mère daté du 4/5/1808 à Saint-Denis de La Réunion.

La famille Lafond avait gardé une étroite correspondance avec leurs cousins Basset de l'île Maurice puis au fil des décennies, le contact avait été interrompu. Aujourd'hui, des échanges se sont concrétisés grâce à la technologie. Plusieurs documents et photos de famille ont été partagés entre les descendants restés à Maurice et ceux qui ont refait souche en France.



HISTOIRE

À l'origine du Trou Fanfaron :
Nicolas Huet, dit Fanfaron
Une histoire de lignées métissées

par Olivier Mootoosamy

Au cœur de l'histoire coloniale de l'île Maurice, certains noms résonnent comme des traces vivantes du passé. Celui de Nicolas Huet, surnommé Fanfaron, est l'un de ces noms. Bien plus qu'un simple pionnier, il est à l'origine d'une branche familiale riche, complexe et profondément ancrée dans le sol mauricien.

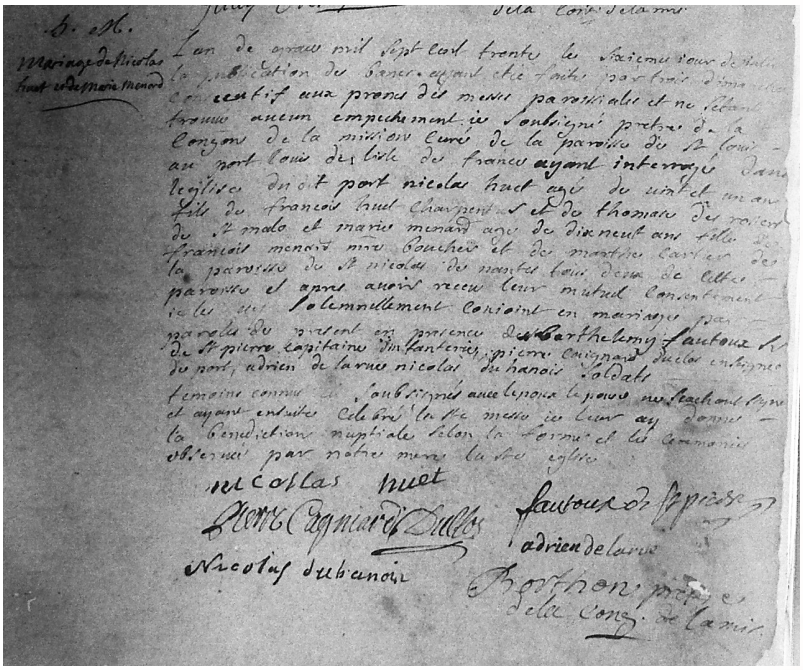
Des rives bretonnes à l'île de France

Né en 1709 à Paramé, dans l'actuelle Ille-et-Vilaine (France), Nicolas Huet était fils de François Huet, charpentier, et de Thomasse Desrosiers. Tailleur de pierre de métier, il quitta sa terre natale à bord du navire *Le Bourbon*, en direction de l'île de France (aujourd'hui Maurice), alors jeune colonie en pleine expansion.

À son arrivée, il s'installe dans une modeste case "près du bord de la mer, derrière le presbytère" de Port-Louis, une zone encore marquée aujourd'hui par son surnom, donné au quartier du Trou Fanfaron. Ce toponyme, toujours visible sur les cartes, est l'un des rares vestiges du passage de Nicolas Huet dans le paysage urbain mauricien.



Photo représentative de
Nicolas Huet générée par intelligence artificielle



Acte de mariage de Nicolas Huet et de Marie Ménard

Un foyer à Port-Louis

Le 6 juillet 1730, Nicolas épouse Marie Ménard, née à Nantes en 1714, fille de François Ménard et de Marthe Cartier. Le couple s'établit d'abord à Port-Louis, puis déménage dans la région de Pamplemousses en 1731. Cinq ans plus tard, en 1736, ils sont recensés à Montagne Longue.

De leur union naîtront sept enfants, dont plusieurs décèderont en bas âge, Jean-Baptiste, Francois et Marie Jeanne. Deux filles, Geneviève Louise (épouse de François Charles Buttié) et Françoise (épouse de Pierre Joseph dit Béthune Rivet), et deux fils, André Nicolas et Jean, poursuivront la lignée. Mais c'est leur fils André Nicolas Huet qui, sans le savoir, initiera une branche singulière de la famille.

HISTOIRE

À l'origine du Trou Fanfaron :
André Nicolas Huet
une histoire d'héritage et d'affranchissement

Né le 23 février 1740 à Port-Louis, André Nicolas suit les traces de son père et devient tailleur de pierre. Il s'établit à Rivière Profonde (aujourd'hui Deep-River), dans la région de Flacq, où il vivra jusqu'à sa mort en 1789. Bien qu'aucun acte de mariage ne soit retrouvé, son testament révèle une vie intime et une humanité hors du commun.

Dans ce document émouvant, il libère une femme nommée Jeanne, "négresse créole âgée d'environ trente-six ans", ainsi que ses deux fils Jean-Baptiste et Noël, tous trois considérés comme dépendants de son foyer. Il leur lègue ses biens afin qu'ils puissent vivre librement et à l'abri du besoin. L'acte est clair : Jeanne est la mère de ses enfants, et probablement sa compagne de fait.

En 1818, près de trente ans après la mort d'André, ses deux fils seront officiellement affranchis sous le nom Huet, signe que Jeanne a pu, grâce au testament, faire reconnaître cette filiation jusque-là restée discrète.

TESTAMENT DE SIEUR ANDRE NICOLAS HUET

Aujourd'hui, comparait devant le notaire du Roi à l'Isle de France, soussigné, Sieur Pierre Frederick Larguier Des Bancels, demeurant ordinairement au Quartier de Flack, étant en ce port et paroisse St Louis. Lequel a apporté et déposé à Me Touraille, l'un desdits notaires, soussignés, le testament du feu Sieur Nicolas Huet, vivant habitant dudit Quartier de Flacq Reçu présens témoins par M. Thibaut Jean Richard, curé de la paroisse St Julien du dit Quartier le deux septembre de la présente année, écrit sur le recto entier et jusqu'à la moitié du verso d'une feuille de papier. Comme sans aucune rature, par lequel entend mettre à disposition, ledit feu Sieur Huet a institué pour son légataire universel le Sieur Jean Baptiste Huet, son frère résidant au quartier de la Rivière d'Abord de l'Isle de Bourbon, et nommé le comparant comme son exécuteur testamentaire. Requérant ledit comparant ; ladite pièce être mise au rang des minutes de ce jour dudit Me Touraille, pour lui en être délivré, et à qui il appartiendra toutes expéditions nécessaires, auxquels effets ladite pièce est demeurée annexée à la première minute des présentes, après avoir été de lui certifiée véritable, signé et paraphé présents lesdits notaires soussignés. Dont acte requis et octroyé, fait et passé au Port Louis, Isle de France, en l'étude, le quatre novembre mil sept cent quatre-vingt-neuf, et ledit comparant signé avec les notaires deux minutes selon ledit feuillet resté en la possession de Me. Touraille l'un d'eux, ensuite de la première desquelles est écrit, contrôlé au Port Louis Isle de France le six novembre mil sept cent quatre-vingt-neuf, ainsi signé Touraille et plus bas, reçu vingt sols.

L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf, le deux du mois de septembre à dix heures du matin, nous soussigné Thibault, Jean Richard, curé de la paroisse de Saint Julien de Flacq, avons été appelés par Nicolas André Huet, habitant de ladite paroisse résidant à la Rivière Profonde. Ce Sieur a déclaré qu'à défaut de notaire, il nous priait de recevoir son testament, suivant les formes requises, à quoi obtempérant, ayant trouvé ledit Nicolas André Huet au lit malade du corps, mais sain d'esprit et d'entendement Suivant ce qu'il nous a apparu par les gestes et les paroles, et après que ledit Nicolas André Huet a recommandé son âme à Dieu et aux Saints du paradis, avons reçu ses dernières volontés dicté par lui en présence des Sieurs Pierre Frederick Larguier des Bancels, Jean Leguillou, Jean Pitois dit St Prosper, tous trois témoins connus de cette paroisse comme servir.

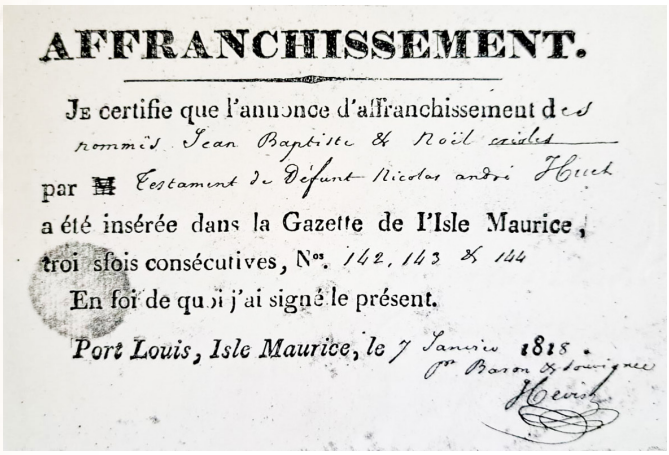
"Je veux et entends qu'après ma mort, mon enterrement se passe d'une manière honnête, et qu'après la huitaine, il soit célébré un service pour le repos de mon âme.
Je veux et entends que les nommés Jean Baptiste, âgé d'environ trois ans et demi, et Noël, âgé d'environ deux ans, et Jeanne, négresse créole âgée d'environ trente-six ans, mère des susdits enfants, soient libres après ma mort, et afin qu'ils ne soient point à charge à la colonie, je leur lègue et donne tous biens à leur choix. Je nomme pour mon légataire universel Jean Baptiste Huet, mon frère résident à Bourbon au quartier de la rivière D'Abord. Mes biens consistant en une habitation où je réside à la Rivière Profonde, six esclaves, un poulailler, des cochons et ….. meublant au ménage, point D'argenterie. Je nomme pour un exécuteur testamentaire le Sieur Pierre Frederick Larguier des Bancels le cadet, demeurant en cette paroisse au quartier de la Rivière Profonde, le priant de me donner le dernier témoignage de son amitié, lui léguant la moitié de mes cochons pour le dédommager des peines et soins, que lui donnera l'exécution de mon testament, je lui lègue également la moitié de mes volailles. Je révoque et annule tout autre testament ou codicille que j'ai fait avant. Celui-ci où je m'arrête comme contenant mes dernières volontés."

Telles sont les dernières volontés du dit Sieur Nicolas André Huet, lesquelles et relues à lui mot à mot en présence desdits témoins, a dit les biens entendre, ni vouloir rien changer, ni ajouter ni diminuer y persister et a dit ne savoir signer de ce interpellé pourquoi avons Signé avec lesdits témoins, Sieur Pierre Frederick Larguier des Bancels Cadet, Jean Leguillou et Jean Pitois dit St Prosper a déclaré ne savoir signer de ce interpellé, ainsi Signé Jean Leguillou, Larguier des Bancels et Jean Richard Curé.

Il est ainsi à l'original de ladite pièce certifié véritable signé paragraphé et annexé à la première minute de l'acte de Dépôt dont Expédition des autres parts, le tout demeuré en la position de Me Touraille l'un des notaires soussignés qui a délivré ces présentes, le six novembre mil sept cent quatre-vingt-neuf Signé Audibert et Touraille.

HISTOIRE

À l'origine du Trou Fanfaron :
l'affranchissement d'une lignée



AFFRANCHISSEMENT.

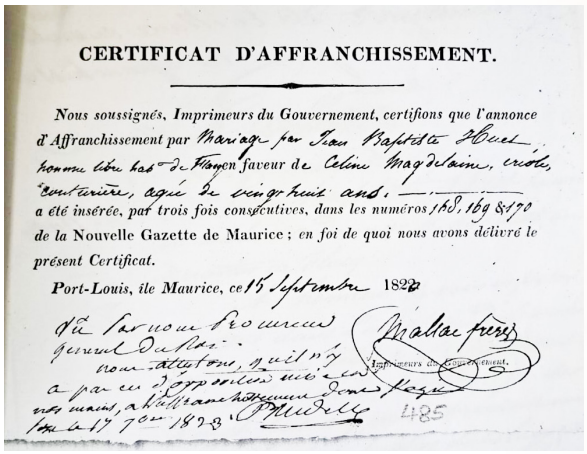
Je certifie que l'annonce d'affranchissement des nommés Jean Baptiste & Noël créoles par Testament de Défunt Nicolas andré Huet a été insérée dans la Gazette de l'Isle Maurice, trois fois consécutives, Nos. 142, 143 & 144

En foi de quoi j'ai signé le présent.

Port Louis, Isle Maurice, le 7 Janvier 1818.

Jn Baron de Longueau

Certificat d'affranchissement de Jean-Baptiste et de Noël



CERTIFICAT D'AFFRANCHISSEMENT.

Nous soussignés, Imprimeurs du Gouvernement, certifions que l'annonce d'Affranchissement par Mariage par Jean Baptista Huet homme libre de Flacq en faveur de Celine Magdelaine, créole, couturière, agée de vingt-huit ans; a été insérée, par trois fois consécutives, dans les numéros 168, 169 & 170 de la Nouvelle Gazette de Maurice; en foi de quoi nous avons délivré le présent Certificat.

Port-Louis, île Maurice, ce 15 Septembre 1823

Vu par nous Procureur général du Roi, nommé à cet effet, qui n'y a par ses Conclusions mis d'empêchement. Donné par nous, à Port-Louis, ce 17 7bre 1823

Mallac frères

Imprimeurs du Gouvernement

485

Certificat d'affranchissement et mariage de Céline Magdelaine et de Jean-Baptiste Huet

Une lignée de couleur : transmission et résilience

C'est ainsi que naît la branche métissée des Huet, dont les descendants porteront ce patronyme avec fierté à travers les siècles.
Jean-Baptiste, devenu cordonnier, se marie avec Marie Céline Magdelaine, elle-même affranchie en 1824 par leur union.

Ensemble, ils auront six enfants, parmi lesquels Jean Baptiste Hippolyte, Charles, Jean Victor Théogène, Francoise Celine, Jean Cloridor et Nicolas Evenor.

Au fil des générations, cette lignée s'étendra bien au-delà de Flacq. Dès la fin du XIXe siècle, on retrouve leurs descendants à Maurice, Madagascar et La Réunion, portant des noms tels que :

- **À Maurice** : Quirin, Éléonore, Docile, Schelbeck (Shellebeck ou Van SchelleBeck), Camoin, François, Henrisson, Périgord, Canale, Decubes, Labat…
- **À La Réunion** : Fontaine, Grosset, Payet, Morel, et bien sûr Huet
- **À Madagascar** : des Huet également

Son frère Noël prit pour épouse Anne Adélaide Lamy. Ils vécurent selon mes recherches à Grand-port et ils eurent 5 filles.

Une mémoire vivante

Derrière les dates, les lieux et les patronymes, l'histoire de Nicolas Huet et de ses descendants témoigne d'une construction identitaire complexe, mêlée de migrations, de liens interethniques, d'esclavage et d'affranchissement. Elle est aussi le reflet d'une époque où l'intime croisait souvent le politique, et où la transmission se faisait autant par le sang que par les gestes d'amour et de justice.

Malgré le travail exigeant et sans cesse renouvelé que demande la recherche généalogique, retracer cette lignée aujourd'hui revient à rendre hommage à une généalogie plurielle, profondément enracinée dans le territoire mauricien, et porteuse d'un héritage vivant, qui transcende les clivages sociaux, culturels et historiques.

BIOGRAPHIE

52 arpents de terre : une exploration généalogique des déplacements de ma famille

par Guilhem Florigny

Cette recherche généalogique a débuté à la suite du décès de mon grand-père, Roger Palmyre, qui fut le premier à hisser le quadricolore national le 12 mars 1968. Il nous raconta deux mois avant son décès l'histoire de son père, Maxime Palmyre qui, avec ses deux frères, avait vendu les terres qu'ils possédaient à Curepipe (Cité Malherbes) et avaient racheté des terres dans l'ouest, près de Flic-en-Flac. Or, Maxime brûla son titre de propriété (ou plus certainement le bordereau attestant de la vente) et ne savait pas qu'il pouvait en demander une copie au notaire.



Figure 1: Roger Palmyre le 12 mars 1968, hissant le drapeau national (extrait de British Pathé 1968)

L'objectif fut alors de reconstruire mon arbre généalogique en ayant deux approches différentes et complémentaires : d'une part, interroger les membres de la famille encore vivants et récupérer le maximum de documents d'époque et, d'autre part, d'utiliser des voies plus traditionnelles pour reconstruire l'histoire de mes familles.

Auprès de la famille, j'ai récupéré des documents tels que des photos de familles (voir la photo 2 pour exemple) ou des lettres anciennes, mais également des documents intangibles extrêmement précieux, tels que des témoignages ou des informations sur les ancêtres (untel est l'enfant de X et Y et il a eu x nombre d'enfants avec Z).



Figure 2: Maxime Palmyre et sa femme, Inès Nulliah, année inconnue (début 20ème siècle)

BIOGRAPHIE

52 arpents de terre : une exploration généalogique des déplacements de ma famille

Suite

Les voies plus traditionnelles étaient de deux types : des recherches physiques et informatiques. Les recherches physiques ont consisté à aller à l'état civil pour obtenir des actes de naissance/mariage/décès, aller dans différents cimetières, au Registrar à Port-Louis, aux archives nationales, aux archives du diocèse, dans des bibliothèques, etc. Les recherches virtuelles, quant à elles, ont principalement concerné des recherches sur internet : sites du CGMR et d'AMAMU, sites de généalogie (Geneanet.com, myheritage.com, ancestry.com, geneaservice.com, etc.), archives numériques de Maurice, archives numériques des colonies françaises, site de la légion d'honneur, Facebook, journaux anciens et récents (Chagos News, par exemple), archives numérisées de la Cour suprême de Maurice, journaux français d'héraldiques, documents relatifs à l'abolition de l'esclavage, etc. Je rajoute ci-dessous quelques exemples de documents récupérés.

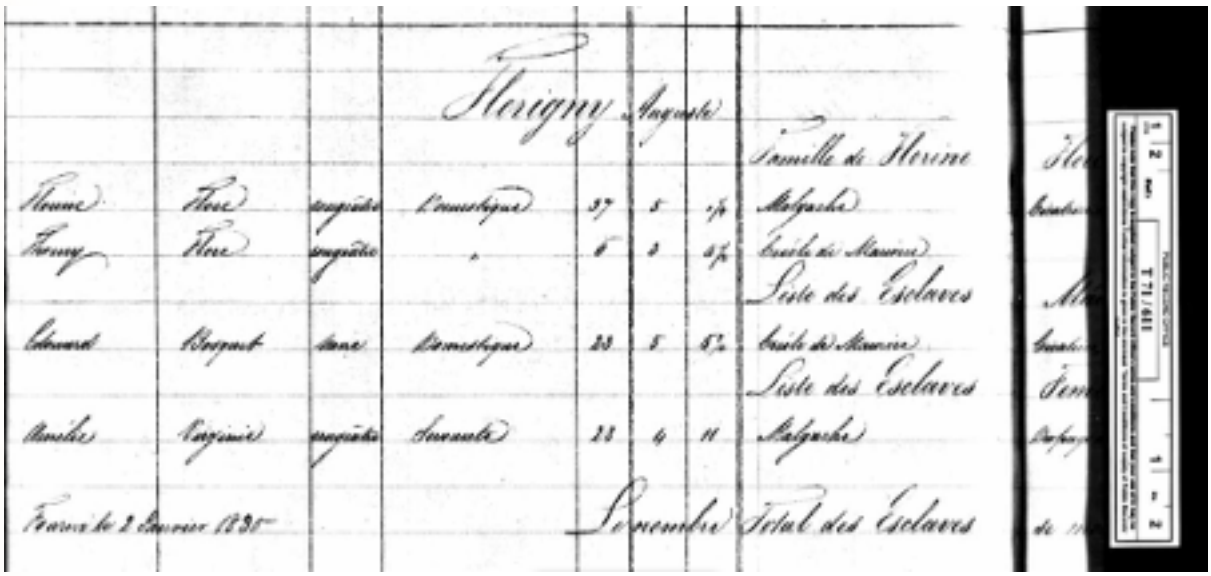
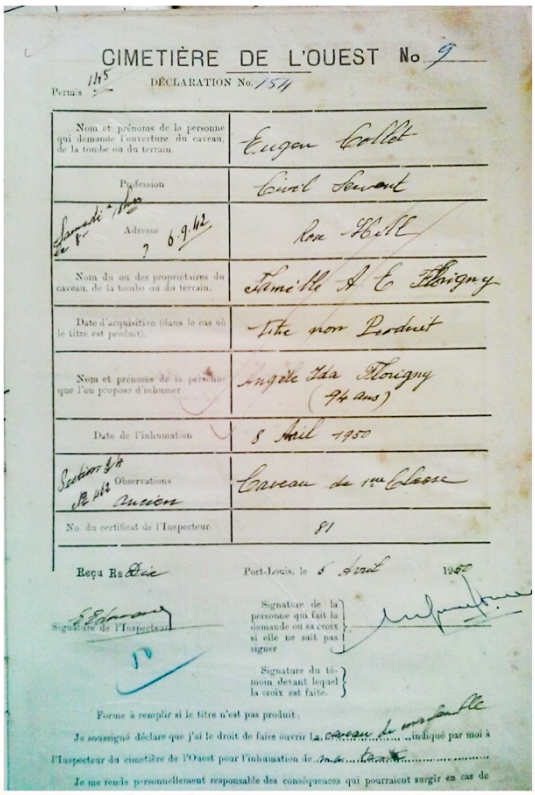


Figure 3: Recensements des esclaves avant l'abolition de l'esclavage



CIMETIÈRE DE L'OUEST No 9

DÉCLARATION No. 1514

Nom et prénoms de la personne qui demande l'ouverture du caveau, de la tombe ou du terrain	Eugen Collet
Profession	Canal Servant
Adresse	Rue [illegible]
Nom du ou des propriétaires du caveau, de la tombe ou du terrain	Famille A. E. Florigny
Date d'acquisition (dans le cas où le titre est produit)	Site non Produit
Nom et prénoms de la personne que l'on propose d'inhumer	Angèle Eda Florigny (74 ans)
Date de l'inhumation	5 Avril 1950
Observations	Caveau de 1re Classe
No. du certificat de l'Inspecteur	81

Reçu Rs [illegible]

Port-Louis, le 5 Avril 1950

Signature de l'Inspecteur

Signature de la personne qui fait la demande ou sa croix si elle ne sait pas signer

Signature du témoin devant lequel la croix est faite.

Forme à remplir si le titre n'est pas produit.

Je soussigné déclare que j'ai le droit de faire ouvrir la caveau de ma famille indiqué par moi à l'Inspecteur du cimetière de l'Ouest pour l'inhumation de [illegible]

Je me rends personnellement responsable des conséquences qui pourraient surgir en cas de

Figure 4:
Registre de cimetière - caveau Florigny (1862), cimetière de l'ouest

BIOGRAPHIE

52 arpents de terre : une exploration généalogique des déplacements de ma famille

Suite



Figure 5: caveau Florigny, cimetière de l'Ouest

Des difficultés les plus récurrentes que j'ai rencontrées, il faudrait citer l'absence de documentation (supposée) à l'état civil, notamment sur la période 1820-1850, période cruciale puisqu'il s'agit de celle où ont lieu l'abolition de l'esclavage et l'arrivée des premiers travailleurs engagés de l'Inde. Ainsi, il m'a fallu trouver d'autres moyens pour réussir à remplir les blancs qui concerne cette période.

L'orthographe variable des patronymes a également rendu la tâche parfois compliquée. Par exemple, le nom Florigny est parfois orthographié Florigni. Dans certains cas, ce n'est pas le nom du père mais celui de la mère qui est utilisé. Alexis Eugène Florigny peut ainsi s'appeler Alexis Eugène Honorine sur certains documents.

Une autre difficulté a consisté à pouvoir reconnaitre différentes personnes de la même famille portant le même prénom. Ceci était assez courant à partir de la période française, surtout pour faciliter les actes de succession. C'est parfois grâce à des transcriptions d'actes de baptême ou de mariage que j'ai réussi parfois à résoudre ces énigmes, parfois grâce à l'analyse de signatures sur des conseils de famille à la cour suprême (disponibles sur le site des archives nationales numériques pendant une courte période), parfois encore grâce à des documents récupérés au bureau du Registrar. C'est ainsi que j'ai pu reconstituer deux branches de la famille Florigny.

La première est la branche de Paul Florigny, fils d'Auguste François Florigny (primo arrivant à Maurice), dont le fils s'appelait Paul Eugène Emmanuel et le petit-fils Paul Eugène Edouard. La deuxième branche est celle d'Alexis Eugène, également fils d'Auguste François Florigny, dont un des fils s'appelait Louis Eugène, le petit-fils Alfred Eugène et l'arrière-petit-fils Clive Eugène.

BIOGRAPHIE

52 arpents de terre : une exploration généalogique des déplacements de ma famille

Suite

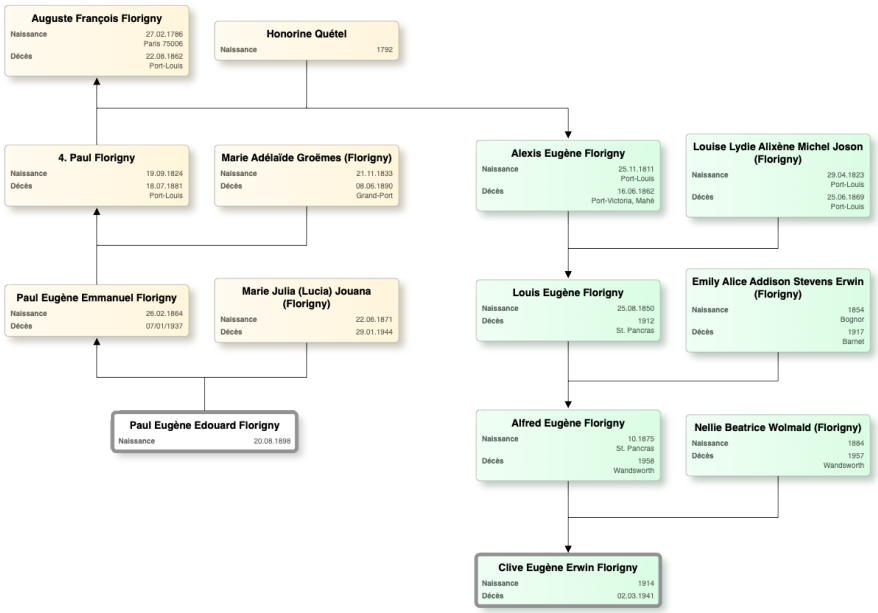


Figure 6: Branches Alexis Eugène Florigny et Paul Florigny

Je présenterai ci-dessous quelques analyses se basant principalement sur les familles Florigny et Mourga (branches paternelles de mon arbre généalogique, voir figure 7, ci-dessous), puisqu'il a, en effet, été plus simple de trouver des informations sur ces familles que sur mes familles maternelles (Palmyre et André) pour diverses raisons.

Avant tout, il apparait qu'il n'y a qu'une famille Florigny au monde et que toutes les personnes portant ce patronyme sont donc parentes. Par ailleurs, la famille Mourga Vayaboury (Chetty) peut être retracée à Maurice aussi loin que la première moitié du 19ème siècle, ce qui devrait correspondre à la période de migration de ces tamouls convertis.

Les difficultés sont plus nombreuses quand il s'agit des familles Palmyre et André, dont les patronymes sont à l'origine des prénoms, ce qui laisse supposer une descendance de « libres de couleurs » (voir l'article d'Henri Medan 2024 dans la précédente newsletter du CGMR). Il faudrait alors savoir si ces patronymes font référence au (à la) même ancêtre commun(e) afin de déterminer une parenté. Jusqu'à présent, j'ai réussi à remonter à Louis François Palmyre, habitant Curepipe au milieu du 19ème siècle et à Henri André, né à la fin du 19ème siècle.



Figure 7: Eventail généalogique de Guilhem Florigny

BIOGRAPHIE

52 arpents de terre : une exploration généalogique des déplacements de ma famille

Suite

Les changements de noms

Lorsqu'on observe l'histoire de mes familles, un élément saillant tient dans les transformations qui affectent l'identité, ce qui se transcrit par les changements de noms, patronymes et prénoms inclus.

La famille Florigny descend d'une ancienne famille de la noblesse française dont les origines la situent près de Sens, à la limite nord de la Bourgogne-Franche-Comté. Le père d'Auguste François Florigny (primo arrivant) s'appellait François Gédéon Florigny/Florigni ou Aujay/Augay dit Florigny. Comme cela est souvent le cas, ceci indique probablement que le patronyme réel est Aujay/Augay et que Florigny est en réalité l'endroit d'où ils provenaient. On retrouvera ainsi parallèlement le nom de Florigny/Florigni, avec ou sans particule, avec un « i » ou un « y » final, tout au long du 19ème siècle. Enfin, la particule disparait au début du 20ème siècle et ne sera conservée que l'orthographe Florigny.

Du côté de ma grand-mère paternelle, on constatera une origine tamoule, puisque les récits familiaux parlent d'une origine pondichérienne et d'une conversion au catholicisme qui remonterait à cette période. Cette famille provenait d'une caste haute, les kshatriyas (deuxième plus haute caste après les Brahmanes), et ses membres ne sont pas venus à Maurice comme travailleurs engagés. Ainsi, le plus ancien membre de cette famille que j'ai pu retracer s'appelait Mourga Vayaboury Chetty, Chetty étant le nom de la caste (kshatriya). Il aura pour fils Selverayen Mourga Vayaboury Chetty ou Mourga Vayaboury ou Mourga Chetty. Les enfants de Selverayen se prénommeront Louis Alcibiade, Michel Ange, Anne Roselia et Joseph Alexandre Mourga (Vayaboury(Chetty)). On constate à cette génération deux faits importants :

- le premier concerne la disparition totale du nom de caste Chetty mais également celle du nom de famille (Vayaboury). Ne sera finalement conservée que Mourga, qui était le prénom du grand-père, mais surtout le nom d'une des divinités les plus importantes et les plus vénérées de l'hindouisme du sud de l'Inde, Muruga.

- le deuxième est le remplacement de prénoms d'origine indienne par des prénoms européens, ce qui transcrit une volonté manifeste de changement d'identité. De fait, tous les enfants de Joseph Alexandre Mourga épouseront des Créoles, ce qui achèvera leur assimilation à la population mauricienne encore hautement racialisée à l'époque.

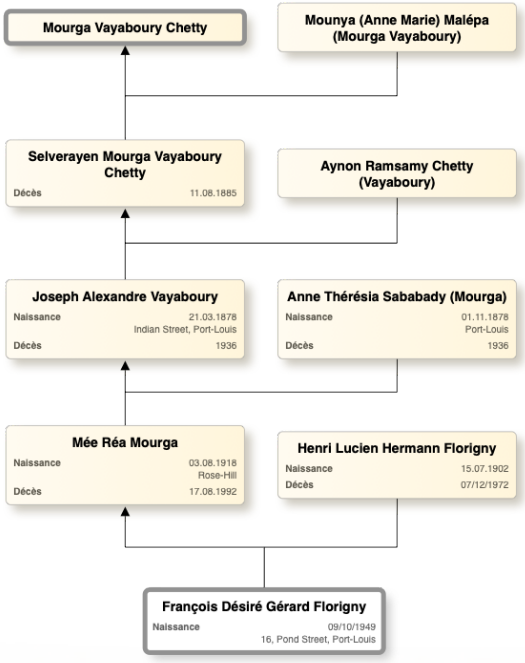


Figure 8: Parenté Mourga Vayaboury Chetty – Gérard Florigny

BIOGRAPHIE

52 arpents de terre : une exploration généalogique des déplacements de ma famille

Suite

Il serait trop long de retracer ici en détail toutes les transformations, toutes les unions qui ont mené à ma présence sur la terre mauricienne, d'autant plus que je n'ai fait ici qu'effleurer une partie de l'histoire de mes familles paternelles. Cependant, cela permet d'emblée de poser un certain nombre de réflexions sur les questions d'identité et de communautés en contexte mauricien:

- Il nous faut repenser autrement le tissu social de la société mauricienne, puisque les « communautés » mauriciennes telles que nommées par la Constitution mauricienne sont arbitraires et ne rendent pas compte du métissage complexe de la population mauricienne. La généalogie permet en effet d'observer que les frontières entre ces communautés est tellement poreuse qu'il en devient impossible de pouvoir séparer les individus sur une base pseudo-raciale ou d'origine.

- Il nous faut accepter nos origines multiples dans la réflexion sur l'identité nationale, qui n'est pas le fruit d'une simple juxtaposition de cultures mais bien le produit rhizomique d'hybridations et de métissage, d'une réelle créolisation de la population mauricienne.

- Porter un regard sur nos origines peut aussi nous aider à comprendre autrement les classifications sociales actuelles, puisqu'il permet la déconstruction de mythes de genèses sociales.

- Enfin, porter un regard éclairé sur le passé, sur notre histoire commune permet d'aider les jeunes générations à aller de l'avant dans la création de leurs identités multiples.

Note
Mes remerciements vont à mes parents, Gérard Florigny et Danielle Palmyre, qui m'ont accompagné dans ces recherches généalogiques, mais également à Jean Carl et Francine Palmyre, à Audrey et Stéphanie Nowransing, ainsi qu'à tous les bénévoles du CGMR.

Bibliographie

British Pathé (1968), Independance of Mauritius, https://www.youtube.com/watch?v=8tV4zoHsYqU

Cercle de Généalogie Maurice - Rodrigue, Base de données généalogique, https://www.cgmrgenealogie.org/

Medan, Henri (2024), Les noms de famille des descendants d'affranchis ou d'esclaves libérés après 1835, Bulletin du CGMR n°4 (juillet 2024), Maurice.

Les articles sont protégés par le droit d'auteur. Les sujets abordés peuvent être d'intérêt public, mais les auteurs conservent leurs droits sur les photos et les informations qu'ils partagent. Toute personne qui copie ou réutilise ces contenus — fournis gracieusement par des familles ou des donateurs — sans autorisation s'expose à des poursuites légales.

Comité de rédaction:

Guilhem Florigny
Bernard Maurice
Henri Medan
Olivier Mootoosamy

Cercle de Généalogie Maurice- Rodrigues
Registration No: 11726 - https://genealogie.mu - info@genealogie.mu

© CGMR 2025